



## Risques du mariage après refus préfectoral

Par **sppiers**, le **29/07/2008** à **15:43**

bonjour à tous;  
je suis marocain, rentré en France en 2001 avec un visa de 6 mois.  
j'habite avec ma copine, française, et son enfant depuis deux ans, on forme une merveilleuse petite famille. il y a deux mois, elle est tombée enceinte, j'ai été très heureux de la nouvelle et on a décidé de nous marier.  
d'autre part, j'ai pas de papiers, j'avais déposé une demande de régularisation au début de l'année par le biais du travail dans le cadre de la nouvelle loi sur l'immigration; j'ai reçu malheureusement un refus et j'ai introduit un recours auprès du tribunal administratif il y a quelques jours.  
mon problème c'est que: j'ai entendu dire que je ne peux pas me marier tant que j'ai un refus en cours ou du moins je prendrais d'énormes risques.  
je souhaite tellement me marier avant la venue de mon enfant.  
j'espère que quelqu'un pourrait me donner quelques idées ou me parler d'une histoire similaire.  
Cordialement,,,

Par **jeetendra**, le **30/07/2008** à **12:05**

bonjour, vous pouvez parfaitement vous marier en France dans une mairie cela même si vous êtes en situation irrégulière au regard de la loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, cordialement

Par **brima**, le **01/12/2008** à **19:18**

salu je suis un peu comme ta situation ;tres bizarement on a presque les memes cas ;mais esque tu as reçu l'oqtf?si oui ben tu fais comme moi j'attend la naissance de mon fils pour faire des demarches meme si ca sera pas gagner c sur

Par **nocoal**, le **17/02/2009** à **21:31**

bonsoir , je suis française et j'ai un ami camerounais et j'aimerais savoir quelle est cette nouvelle loi sur l'immigration? peut il bosser trouver du boulot meme sans papiers ? suis un peu novice lol ...rnm merci de vos conseils